



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Fort-de-France, le 15 NOV. 2019

Monsieur le directeur,

En octobre 2018, suite à l'approbation de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Martinique, vous avez mené avec les services de l'État, la collectivité territoriale de la Martinique (CTM) et le syndicat mixte d'électricité de la Martinique (SMEM), des travaux d'élaboration du schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S2REnR) pour le territoire.

Le projet de schéma a ensuite été soumis à consultation en janvier 2019, conformément à l'article D. 321-12 du code de l'énergie, auprès de la DEAL, la CTM, le SMEM, la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique et le syndicat des producteurs des énergies renouvelables.

Lors du comité de gestion du programme territorial de maîtrise de l'énergie du 5 juillet 2019, vous avez présenté un projet de schéma prenant en compte les avis des organismes consultés et conduisant à une capacité réservée d'accueil de 142 MW.

Ainsi, considérant que le schéma proposé prend en compte les objectifs de la PPE de Martinique valant volet énergie du schéma régional climat-air-énergie de Martinique et la dynamique de développement des énergies renouvelables constatée sur le territoire, je vous invite à poursuivre le processus d'élaboration du futur S2REnR sur la base d'une capacité réservée d'accueil de 142 MW.

À l'issue de ces travaux, vous me notifierez le projet de schéma et soumettrez à mon approbation le montant de la quote-part unitaire, conformément à l'article L. 321-7 du code de l'énergie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Martinique**

Antoine POUSSIER

**Monsieur le directeur
EDF en Martinique
Pointe des carrières
BP 573
97242 Fort-de-France Cedex**